

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 NOVEMBRE 2025 à 20h30

Date de convocation : le 23 octobre 2025

Publication des délibérations : le 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Sylvain GARAND.

Étaient présents :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique.

Procurations :

Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain.

Étaient excusés :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme DROUET Florence, Mme GRENET-GANACHAUD Gwénaëlle, M. MOTTET Mickael.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DOUVILLE Olivier.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 septembre 2025.
- 2 - SDE 76 - M7226 - Route de Rançon.
- 3 - SDE 76 - M7196 - Lanternes LED.
- 4 - SDE 76 - M5071 - Route de Saint Wandrille.
- 5 - Intégration de la voirie du Lotissement George Sand dans le domaine public.
- 6 - Intégration de la voirie du Lotissement Marie Curie dans le domaine public.
- 7 - Nouveau lotissement - Rue du Mont de l'If.
- 8 - Bornage chemin - Rue de Croixmare & Rue du Four à Pain.
- 9 - CDG 76 - Contrats d'assurance des risques statutaires.
- 10 - Organisation de fin d'année des aînés.
- 11 - Participation exceptionnelle - SIVOM de la Région de Fréville.
- 12 - Révision du loyer - Presbytère de Fréville.
- 13 - Révision des prix - Salle polyvalente de Betteville.
- 14 - Révision des prix - Concessions cimetières.
- 15 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement et de fonctionnement 2026.
- 16 - Prix encart publicitaire.

Informations et questions diverses.

En début de séance, Monsieur le Maire donne la parole aux collégiens du Collège Catherine Bernard de Barentin afin de présenter leur projet de mini entreprise.

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 septembre 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal du 05 septembre 2025 envoyé par mail aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

ADOPTE le procès-verbal de cette réunion.

2 - SDE 76 - M7226 - Route de Rançon

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2025-0-76289-M7226 et désigné "Route de Rançon - complément" dont le montant prévisionnel s'élève à 30 922,99 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 13 960,86 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide :

- D'ADOPTER le projet ci-dessus.
- D'INSCRIRE la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 13 960,86 € T.T.C.
- De DEMANDER au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions associées au projet.

3 - SDE 76 - M7196 - Lanternes LED

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2025-0-76289-M7196 et désigné "ensemble de la commune suite et fin" dont le montant prévisionnel s'élève à 188 806,90 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 74 958,90 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide :

- D'ADOPTER le projet ci-dessus.
- D'INSCRIRE la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 74 958,90 € T.T.C.
- De DEMANDER au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions associées au projet.

DELIBERATION N°4

Date : 05 novembre 2025

4 - SDE 76 - M5071 - Route de Saint Wandrille

Annulée.

DELIBERATION N°5

Date : 05 novembre 2025

5 - Intégration de la voirie du lotissement George Sand dans le domaine public

Monsieur le Maire propose d'intégrer la voirie du lotissement George Sand dans le domaine public pour un montant de 1€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide d'ACCEPTER cette proposition et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

DELIBERATION N°6

Date : 05 novembre 2025

6 - Intégration de la voirie du lotissement Marie Curie dans le domaine public

Monsieur le Maire propose d'intégrer la voirie du lotissement Marie Curie dans le domaine public pour un montant de 1€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide d'**ACCEPTER** cette proposition et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

DELIBERATION N°7

Date : 05 novembre 2025

7 – Nouveau lotissement – Rue du Mont de l'If

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau lotissement va se construire et qu'il convient de donner un nom à ce dernier ainsi que décider du numérotage à lui associer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide de **NOMMER** ce nouveau lotissement « Maurice RAVEL » et de **NUMÉROTÉ** les parcelles dans l'ordre des aiguilles d'une montre.

DELIBERATION N°8

Date : 05 novembre 2025

8 – Bornage chemin – Rue de Croixmare et Rue du Four à Pain

Monsieur le Maire explique qu'une partie des parcelles AD 106 et AD 107 empiète sur le chemin communal.

Les propriétaires ont donné leur accord pour une rétrocession à la commune de Saint Martin de l'If. La contenance de cette parcelle est estimée à 22 ca pour un prix de vente à 2€ du m².

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide d'**ACCEPTER** cette proposition et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

9 – CDG 76 – Contrats d'assurance des risques statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de Saint Martin de l'If de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale.
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide que :

Article 1^{er}: Le Conseil Municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de Saint Martin de l'If des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès.
- Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune/établissement une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le Conseil Municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurent la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats en résultant.

DELIBERATION N°10

Date : 05 novembre 2025

10 – Organisation de fin d'année des aînés.

Suite au succès de l'opération des bons d'achats l'année précédente,

Monsieur le Maire propose de réitérer la mise en place des bons d'achat d'une valeur de 25€ par personne pour les aînés de plus de 65 ans utilisables uniquement dans les commerces de bouche et de bien-être de la personne, situés sur la commune, et souhaitant participer à l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide d'ACCEPTER cette proposition.

DELIBERATION N°11

Date : 05 novembre 2025

11 – Participation exceptionnelle – SIVOM de la Région de Fréville

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la situation financière du SIVOM de la région de Fréville nécessite une demande de cotisation exceptionnelle afin de pouvoir clôturer l'année comptable 2025.

C'est pourquoi le Président du SIVOM sollicite auprès des communes une cotisation supplémentaire exceptionnelle de 4 € par habitant.

Soit pour la commune de Saint Martin de l'If : 4 € × 1 734 habitants = 6 936 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide d'ACCEPTER de verser cette cotisation exceptionnelle et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

12 - Révision du loyer - Presbytère de Fréville

Monsieur le Maire explique qu'après le diagnostic énergétique réalisé au presbytère de Fréville, il serait nécessaire de diminuer le loyer de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide de **RÉVISER** le loyer du presbytère de Fréville et de **FIXER** le montant de ce dernier à 490€ par mois.

13 - Révision des prix - Salle polyvalente de Betteville

Monsieur le Maire propose de réviser les prix actuels de location de la salle polyvalente de Betteville à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide de **FIXER** le montant des prestations comme suit :

	Tarif 2026
Prêt d'une salle pour une inhumation	Gratuit
BETTEVILLE - Grande salle (140 personnes)	300 €
BETTEVILLE - Grande salle (140 personnes) Jour férié (mardi / mercredi / jeudi)	220 €
BETTEVILLE - Petite salle (60 personnes)	180 €
BETTEVILLE - Deux salles	420 €
BETTEVILLE - Location lave-vaisselle	55 €
BETTEVILLE - Location vaisselle à l'unité	1.75 €

14 – Révision des prix – Concessions cimetières

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs actuels des concessions des cimetières de BETTEVILLE, FRÉVILLE & MONT DE L'IF à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide de FIXER le montant des prestations comme suit :

Tarifs des concessions des cimetières de BETTEVILLE, FRÉVILLE & MONT DE L'IF

	Tarifs 2026 résidents	Tarifs 2026 non-résidents
Concession pleine terre ou caveau		
1 ^{er} achat (30 ans)	319 €	478 €
Renouvellement (15 ans)	160 €	240 €
Cavurne		
1 ^{er} achat (30 ans)	236 €	354 €
Renouvellement (15 ans)	119 €	178 €
Columbarium		
1 ^{er} achat (30 ans)	943 €	1 414 €
Renouvellement (15 ans)	472 €	707 €

15 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement et de fonctionnement 2026

Afin de pouvoir engager les dépenses de 2026 avant les votes des budgets prévus au 1^{er} trimestre 2026,

Il est proposé d'adopter une délibération autorisant Monsieur le Maire à engager 25% des dépenses en investissement et 100% des dépenses en fonctionnement des budgets 2025 (RAR 2024 déduits).

Article	Vote BP 2025 RAR 2024 déduits	25.00%
204182	721 977.50 €	180 494.37 €
212	92 500.00 €	23 125.00 €
2152	544 477.00 €	136 119.25 €
21538	268 515.47 €	67 128.87 €
2156	24 776.00 €	6194.00 €
2188	2300.00 €	575.00 €
231	12 168.00 €	3042.00 €
Total	1 666 713.97 €	416 678.49€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme CLATOT Marie, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique, Mme BIENFAIT Chantal donne pouvoir à M. GARAND Sylvain,

Décide d'ADOPTER une délibération autorisant Monsieur le Maire à engager 25% des dépenses en investissement et 100% des dépenses en fonctionnement des budgets 2025 (RAR 2024 déduits).

DELIBERATION N°16

Date : 05 novembre 2025

16 - Prix encart publicitaire

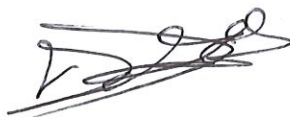
Annulée.

Informations et Questions diverses

- Commission fêtes et cérémonies : attribution d'un budget de 1 000€ pour les décorations de Noël.
- Recrutement d'un agent supplémentaire pour le transfert des CE1 et les temps périscolaires.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30.

Secrétaire de séance,
M. Olivier DOUVILLE



Le Maire,
M. Sylvain GARAND